

CONSEIL MUNICIPAL de



Compte Rendu de la Séance du
Jeudi 25 Février 2021

SOMMAIRE

I – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES	3
II – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES	3
III – VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ LOCALE POUR L'EXERCICE 2021	3
IV – BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020.....	4
V – BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020.....	5
VI – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021 AVEC AFFECTATION DU RÉSULTAT ET ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES ET ASSOCIATIONS.....	5
VII – AVENANT N°1 AU CONTRAT ADMINISTRATIF DE SOUS-LOCATION DE LONGUE DURÉE DU FOYER-LOGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES « LES CIGALES » ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE HOSPITALIER ALÈS CÉVENNES.....	9
VIII – PERSONNEL : CRÉATION DE POSTES.....	9
IX – PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2021.....	10
X – MODIFICATION DES HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE POPULATION.....	11
XI – OUVERTURE DU DÉPÔT VERT MUNICIPAL LE SAMEDI MATIN	11
QUESTIONS DIVERSES	12

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Jeudi 25 Février 2021 à 20H30.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. BARBUSSE Cathy - BENEZET Jean-Charles - BENKEMOUN David – CAIZERGUES Marie - DATO Élisabeth - FONTBONNE Céline – FRANCES Henri – GALIANO Catherine - GUILLOT Lucie – LAMSSALAK Arbdebrani - LASCH Christian - MARTRE Valérie – MATHIEU Pascal - MEYNIER Jérôme – MONIER Rudy - MONTIGNY André - PASINETTI Josette - POPOFF Thierry – POUËCH Serge - PULICANI Nicole - ROUX Marie-Christine - ROUX Jean-Pierre – SOUCHE Christel - THIBONNIER Nathalie – THOMAS Grégory – VAUTHIER Brigitte –

ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION : FOSSET Odile (Procuration à MARTRE Valérie) - MALAVELLE William (Procuration à MONTIGNY André) – ZIMMERMANN Blandine (Procuration à ROUX Marie-Christine) -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Rudy MONIER.

Monsieur le Maire ouvre la séance et cite les procurations des Conseillers empêchés d'assister à la séance de ce jour.

Afin de faire un point sur la situation sanitaire liée au virus COVID_19, Monsieur le Maire évoque le peu de changements qui se sont imposés depuis le dernier Conseil.

Au niveau de la mise à disposition des salles municipales, les associations de danse se sont, dans un premier temps, considérées comme appartenant au secteur culturel, ce qui leur donnait la possibilité d'exercer les activités en salle, avec des mineurs. Le ministère a fini par trancher en confirmant que la danse est rattachée au Ministère des Sports.

Ce soir, les annonces du Premier Ministre n'ont pas produit d'impact sur la région. Seules Nîmes Métropole et Dunkerque repartent pour un confinement le weekend et 20 départements sont en surveillance rapprochée. Le Gard reste cependant une zone sensible car la situation actuelle appelle à rester vigilant.

Sur le plan de la vaccination, le Centre d'Alès Prairie a pu ouvrir et participer à la campagne de vaccination, toutefois le nombre de doses reste limité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à M. Bernard TERISSE, décédé le 06 Février 2021. Agent de la collectivité à la fin de sa carrière professionnelle, il a été très impliqué dans la vie associative de la commune.

XXXXX Observation d'une minute de silence XXXXX
XXXXX en hommage à Bernard TERISSE XXXXX

Monsieur le Maire propose de passer à l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21/01/2021.

Approbation du compte rendu de la séance ordinaire du Jeudi 21 Janvier 2021

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu du Conseil Municipal ordinaire du 21 Janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

I – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire fait le point sur le travail des commissions municipales qui se sont réunies depuis le dernier Conseil :

- Commission des Affaires communautaires (réunion du 10 février 2021),
- Commission Environnement et Cadre de Vie (réunion du 11 février 2021),
- Commission des Finances (réunion du 16 février 2021),
- Commission des Travaux et de la Voirie (réunion du 17 février 2021),
- Commission des Ressources Humaines (réunion du 18 février 2021).

II – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire aborde le sujet des affaires communautaires avec le Conseil de Communauté qui s'est tenu le 18 Février 2021 et qui a été consacré au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Il évoque aussi la première réunion du Pôle Métropolitain qui s'est déroulée le 24 Février 2021 et qui lui aussi présentait son Rapport d'Orientation Budgétaire.

III – VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ LOCALE POUR L'EXERCICE 2021

Monsieur le Maire évoque le vote des taux de la fiscalité locale qui revêt cette année un caractère particulier pour les communes en raison de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales conformément à l'article 16 de la loi de finances de 2020.

Une compensation de cette perte de recette fiscale est organisée par un transfert de la part départementale de foncier bâti (FB) et matérialisée par le cumul des taux de FB de la commune et du Département (24.65%). Ainsi, et dans la mesure où la Municipalité ne souhaite pas augmenter les taux pour 2021, le taux du FB est quand même impacté par ce calcul de la manière suivante :

$$\begin{aligned} \text{Taux du FB 2021} &= \text{Taux FB de la commune en 2020 (20,24\%)} \\ &+ \text{Taux FB du Département (24,65 \%), soit un taux effectif de 44,89 \%.} \end{aligned}$$

Pour sa part, le taux du Foncier Non Bâti (FNB) reste inchangé.

Taxes locales	Bases fiscales Prévisionnelles 2021	Taux proposés au vote	Produit fiscal correspondant
Taxe d'habitation	Suppression de la Taxe d'Habitation compensée par un transfert de la part départementale de Foncier Bâti.		
Taxe sur le foncier bâti (FB)	Inconnues à ce jour en l'absence d'état fiscal 1259 qui sera communiqué courant mars par les services de l'Etat	44,89 % (En 2020 : 20,24 %)	Non déterminé mais le produit fiscal attendu ne peut pas être inférieur à celui perçu en 2020 (Cf. Loi de Finances). Pour mémoire 1 611 272 euros en 2020
Taxe sur le foncier non bâti (FNB)		79,76 % (Inchangé)	

Concernant le produit fiscal issu du vote de ces taux, le calcul ne peut être réalisé pour le moment en l'absence de la connaissance des bases fiscales de 2021. Cependant, et en fonction des dispositions de la réforme fiscale, il ne peut être inférieur à celui perçu par la commune en 2020.

Une décision modificative interviendra pour corriger le montant des recettes fiscales inscrites au budget primitif de 2021 dès que les données figurant dans l'état fiscal 1259 qui sera remis par la DGFIP en mars 2021.

Monsieur le Maire appelle les Conseillers à se prononcer.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
25	0	4

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de fixer, par 25 voix "Pour", zéro voix "Contre" et 04 "abstentions", les taux d'imposition pour l'année 2021 tels que décrits dans le tableau supra,
- **DECLARE** qu'un montant prévisionnel de recettes fiscales identique au montant prévu sur l'exercice 2020 sera inscrit en section de fonctionnement du budget primitif pour l'exercice 2021,
- **PRECISE** qu'une décision budgétaire modificative interviendra dès la connaissance des bases fiscales communiquées dans l'état 1259.

IV – BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil doit procéder au vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif de l'année 2020 selon la procédure définie par le Code Général des Collectivités Territoriales (Article L 1612-12)

Jérôme MEYNIER, Adjoint aux Finances, rappelle que le Compte de Gestion, établi par le Receveur de la Trésorerie d'Alès Municipale, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Il présente les éléments comptables concernant l'exercice 2020, lesquels ont été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM et figurent dans le tableau ci-après :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	5 463 200,13 €	6 085 657,82 €	622 457,69 €
	Résultats antérieurs reportés (2019)			1 088 061,30 €
	Résultat à affecter (Résultat de clôture)			1 710 518,99 €
Section D'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	1 666 555,11 €	1 127 378,44 €	- 539 176,67 €
	Résultats antérieurs reportés (2019)			- 7 449,30 €
	Solde global d'exécution (Résultat de clôture)			- 546 625,97 €
Résultat de clôture 2020 avant affectation des Restes à Réaliser (RAR) à reporter en N+1				1 163 893,02 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	Investissement	198 862,50 €	71 280,40€	- 127 582,10 €
Résultat cumulé (y compris RAR en Investissement.)				1 036 310,92 €

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote :

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	0	0

Le Conseil Municipal ADOPTE, à l'unanimité (29 voix "Pour"), le Compte de Gestion du Receveur d'Alès Municipale, pour l'exercice 2020.

V – BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Jérôme MEYNIER rappelle que le Compte Administratif est établi à la clôture de l'exercice budgétaire.

Jean-Charles BENEZET, Maire, quitte la séance.

Henri FRANCES, Premier Adjoint, préside la séance et en appelle au vote.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
22	0	6

Le Conseil Municipal adopte par 22 voix "Pour", 0 voix "Contre", et 6 "abstentions", le Compte Administratif de l'exercice 2020, lequel est conforme au Compte de Gestion du Receveur, pour le même exercice.

VI – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021 AVEC AFFECTATION DU RÉSULTAT ET ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire indique que le vote du Budget Primitif de l'exercice 2021 interviendra après le vote concernant l'affectation du résultat constaté à la clôture de l'exercice 2020.

Un vote spécifique aura lieu également pour le détail des subventions attribuées par la collectivité aux différents organismes (offices, associations, ...).

A. AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Jérôme MEYNIER qui fait une présentation détaillée à partir des éléments suivants :

- Décomposition du résultat de clôture de l'exercice 2020 :

SECTION	Résultats de clôture au 31 décembre 2020
Investissement	- 546 625,97 €
Fonctionnement	1 710 518,99 €
TOTAL	1 163 893,02 €

- Détail des Restes à Réaliser (RAR) de la section d'investissement, à reporter sur l'exercice 2021 :

Restes à réaliser en dépenses	- 198 862,50 €
Restes à réaliser en recettes	71 280,40 €
Solde RAR	- 127 582,10 €

- Besoin de financement de la section d'investissement :

Déficit de la section Investissement 2020	- 546 625,97 €
Solde Restes à réaliser	- 127 582,10 €
Solde	- 674 208,07 €

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote :

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
23	0	6

Le Conseil Municipal DECIDE, par 23 voix "Pour", 0 voix "Contre" et 06 "Abstentions" d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2020, soit 1 710 518,99 €, de la manière suivante :

Reprise des résultats de l'exercice 2020	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068) en section d'investissement (Recettes) BP 2021	984 208,00 €
	Report en fonctionnement en Recettes (compte 002) BP 2021	726 310,99 €

B. BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2021

Jérôme MEYNIER commente le Budget Primitif de l'exercice 2021, dont le détail est présenté au vidéoprojecteur.

SECTIONS DU BUDGET	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	6 771 958,99 €	6 771 958,99 €
INVESTISSEMENT	3 295 719,47 €	3 295 719,47 €
TOTAL	10 067 678,46 €	10 067 678,46 €

I. Section de Fonctionnement

✓ Recettes de Fonctionnement

Monsieur le Maire propose de voter les Recettes de la Section de Fonctionnement du Budget 2021.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
23	6	0

Le Conseil ADOPTE, par 23 voix "Pour", 6 voix "Contre" et zéro "Abstention", les Recettes de la Section de Fonctionnement du Budget Primitif 2021 pour un montant de 6 771 958,99 €.

✓ Subventions aux organismes et associations

Jérôme MEYNIER rappelle les montants qui figurent dans le tableau suivant :

Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Imputation budgétaire	Montant de la subvention
Subvention 2021	CCAS de St Christol Lez Alès	Etablissement Public Administratif	Article 657362	72 200,00 €
Subvention 2021	Comité des Œuvres Sociales (COS)	Association	Article 6574	20 254,00 €
Subvention 2021 FPH	Fonds de Participation des Habitants	Association	Article 6574	661,50 €
Subvention 2021	AGOLIM	Association	Article 6574	3 473,00 €
Subvention 2021	Office Municipal de la Culture	Associations (Offices municipaux)	Article 6574	31 097,00 €
Subvention 2021	Office Municipal De la Solidarité	Associations (Offices municipaux)	Article 6574	7 774,00 €
Subvention 2021	Office du Mouvement Sportif	Associations (Offices municipaux)	Article 6574	38 872,00 €
Subvention 2021	Graine de Lire – Pages Ouvertes	Association	Article 6574	4 500,00 €
Subvention "Festival des Mômes" 2021	Association 'Les Polymusicales'	Association	Article 6574	12 000,00 €
Subvention 2021	Comité des Festivités	Association	Article 6574	7 000,00 €
Subvention 2021	Prévention Routière	Association	Article 6574	297,68 €
Subvention 2021	Psychologue scolaire – Association Psychologie Ecoles Cévennes (PEC)	Association	Article 6574	148,83 €
		TOTAL à verser		198 278,01 €

Monsieur le Maire appelle les Conseillers au vote après avoir fait part de la non-participation de six élus du Conseil municipal impliqués dans le monde associatif local.

Sur 23 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
21	0	2

Le Conseil Municipal, DECIDE, par 21 voix "Pour", 0 voix "Contre" et 02 "Abstentions" de verser aux organismes et aux associations, au titre de l'exercice 2021, les subventions dont le montant total s'élève à 198 278,01 €.

✓ **Dépenses de Fonctionnement**

Monsieur le Maire propose de voter les Dépenses de la Section de Fonctionnement du Budget 2021.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
23	6	0

Le Conseil ADOPTE, par 23 voix "Pour", 6 voix "Contre" et zéro "Abstention", les Dépenses de la Section de Fonctionnement du Budget Primitif 2021 pour un montant de 6 771 958,99 €.

✓ **Totalité de la section de Fonctionnement**

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote sur la totalité de la Section de Fonctionnement qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses à 6 771 958,99 €.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
23	6	0

Le Conseil ADOPTE, par 23 voix "Pour", 6 voix "Contre" et zéro "Abstention", la Section de Fonctionnement du Budget Primitif 2021 qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses à 6 771 958,99 €.

II. Section d'Investissement

✓ **Recettes d'Investissement**

Monsieur le Maire propose de voter les Recettes de la Section d'Investissement.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
23	6	0

Le Conseil ADOPTE, par 23 voix "Pour", 6 voix "Contre" et zéro "Abstention", les Recettes de la Section d'Investissement du Budget Primitif 2021 pour un montant de 3 295 719,46 €.

✓ **Dépenses d'Investissement**

Monsieur le Maire propose de voter les Dépenses de la Section d'Investissement.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
23	6	0

Le Conseil ADOPTE, par 23 voix "Pour", 6 voix "Contre" et zéro "Abstention", les Dépenses de la Section d'Investissement du Budget Primitif 2021 pour un montant de 3 295 719,46 €.

✓ **Totalité de la Section d'Investissement**

Monsieur le Maire propose de voter la totalité de la Section d'Investissement du Budget 2021.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
23	6	0

Le Conseil ADOPTE, par 23 voix "Pour", 6 voix "Contre" et zéro "Abstention", la totalité de la Section d'Investissement du Budget Primitif 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses, à hauteur de 3 295 719,46 €.

III. Vote du Budget Global 2021

IV.

XXXXX Déclaration de Grégory THOMAS XXXXX

XXXXX au nom du groupe "Ensemble pour la qualité de vie à Saint Christol" XXXXX

XXXXX Déclaration de William MALAVELLE lue par Nicole PULICANI XXXXX

XXXXX au nom du groupe "Saint Christol Dynamique et Solidaire" XXXXX

Après avoir entendu la déclaration des groupes d'opposition, Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote global du Budget Primitif 2021.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
23	6	0

Le Conseil Municipal, ADOPTE par 23 voix 'Pour', 06 voix 'Contre' zéro abstention, le Budget Primitif de l'exercice 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses, toutes sections confondues, à hauteur de 10 067 678,46 €.

VII – AVENANT N°1 AU CONTRAT ADMINISTRATIF DE SOUS-LOCATION DE LONGUE DURÉE DU FOYER-LOGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES « LES CIGALES » ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE HOSPITALIER ALÈS CÉVENNES

Monsieur le Maire fait un bref historique sur l'origine du contrat administratif dont il est question. A la suite de la réalisation d'un foyer-logement pour personnes âgées, devenu entre-temps la Maison de Retraite « Les Cigales » (EHPAD), par la Société d'Economie Mixte Immobilière du Gard (SEMIGA), un bail administratif de longue durée de 26 années a été établi entre cette société et la commune, à compter du 05 mai 1997.

Parallèlement à ce bail, un autre contrat administratif, de sous-location, de longue durée, assorti d'une promesse de vente à terme du foyer-logement a été passé entre la commune et le Centre Hospitalier d'Alès en Cévennes.

Dans le courant de l'année 2020, la direction du Centre Hospitalier d'Alès a pris contact avec la commune afin d'examiner la possibilité de résilier avant son terme (mai 2023) le bail administratif en cours, s'appuyant notamment sur le fait que les emprunts qui constituaient la part majeure de la redevance annuelle seraient totalement remboursés au 31 décembre 2020.

Pour sa part, la commune a fait valoir qu'elle ne souhaitait pas se retrouver en situation de bailleur référent durant la période allant de la date de résiliation anticipée du bail passé avec la SEMIGA jusqu'au terme du bail administratif passé avec le Centre Hospitalier. Il a donc été proposé que la résiliation anticipée entraînerait de façon concomitante la cession au Centre Hospitalier, et à l'euro symbolique, de l'ensemble des biens et droits immobiliers considérés.

La direction du Centre Hospitalier a confirmé officiellement, en date du 04 janvier 2021, sa décision ferme et irrévocable d'acquérir les biens immobiliers et a proposé un projet d'avenant modifiant l'article 9 du contrat et autorisant la cession dans le cas particulier de la résiliation anticipée, et d'un commun accord, du bail emphytéotique.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de se prononcer à ce sujet.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	0	0

Le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix "Pour"), APPROUVE, les termes de l'Avenant n°1 au contrat de sous location proposé par le Centre Hospitalier d'Alès en Cévennes et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit Avenant n°1.

VIII – PERSONNEL : CRÉATION DE POSTES

Monsieur le Maire évoque la proposition de création d'emplois figurant dans le tableau ci-après laquelle a fait l'objet d'un examen lors de la réunion de la Commission des Ressources Humaines du 18 février 2021.

Filière d'emploi	Grade	Temps de travail (TC = temps complet)	Motivation	Date d'effet
FILIERE TECHNIQUE	2 techniciens territoriaux	T.C.	Promotions internes	01/07/2021
	1 agent de maîtrise	T.C.	Promotion interne	01/07/2021
FILIERE ADMINISTRATIVE	2 adjoints administratifs ppaux 2ème classe	T.C.	Avancements de grade	01/03/2021
	2 Rédacteurs	T.C.	Promotions internes	01/07/2021
	1 Rédacteur ppal 2ème cl	T.C.	Avancement de grade	01/05/2021
FILIERE CULTURELLE	1 adjoint du patrimoine ppal 2ème cl	T.C.	Avancement de grade	01/03/2021
FILIERE SECURITE	1 Brigadier-chef ppal	T.C.	Avancement de grade	01/09/2021
	1 Chef de service de police municipale	T.C.	Promotion interne	01/07/2021

Monsieur le Maire appelle les Conseillers à se prononcer.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, la création des 11 emplois permanents qui s'inscrivent dans le cadre des avancements de grade ou de la promotion interne,

IX – PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Brigitte VAUTHIER, Adjointe au Personnel, qui présente le plan de formation du personnel au titre de l'année 2021. Celui-ci résulte de la convergence des besoins individuels formulés par les agents et des besoins liés aux projets de service de la collectivité. Les axes prioritaires y sont exposés ainsi que l'ensemble des stages et sessions de formation.

Ce document a été examiné en Comité Technique le 10 février 2021 et en Commission des Ressources Humaines le 18 février 2021.

Monsieur le Maire appelle les Conseillers à se prononcer.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le plan de formation du personnel communal prévu pour l'année 2021.

X – MODIFICATION DES HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE POPULATION

Monsieur le Maire expose que pour répondre à une attente des Saint Christolens, il est proposé de nouveaux temps d'ouverture et temps de travail conciliant maintien des horaires actuels et accès au service public en dehors d'horaires dits de « bureaux ».

A compter du 1^{er} mars 2021, le service population continuera de fonctionner sur un cycle de travail de 36H00 (pour un agent à temps complet), du lundi au vendredi, en incluant un temps de travail entre 12H00 et 14H00 tous les lundis.

Le service population assurera une permanence le 1^{er} samedi de chaque mois de 8H30 à 12H00. Ces heures supplémentaires seront récupérées.

Deux agents seront en poste sur le temps méridien du lundi ainsi que sur les samedis matin.

Cette nouvelle disposition a été examinée lors du Comité technique du 10 février 2021 et en Commission des Ressources Humaines le 18 février 2021.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

Le Conseil Municipal DECLARE, à l'unanimité, que ce nouveau mode de fonctionnement, qui débutera le 1^{er} mars 2021, fera l'objet d'une évaluation au terme d'une première période de 6 mois.

XI – OUVERTURE DU DÉPÔT VERT MUNICIPAL LE SAMEDI MATIN

Monsieur le Maire évoque le fonctionnement du dépôt vert situé à proximité du stade du Rouret, lequel a été créé en avril 2019.

Celui-ci accepte les déchets tels que tailles de haies, plantes, branchages, feuilles, tontes de gazon, dans la limite d'un passage par jour par habitant dans la limite de 1 mètre cube et connaît un vif succès.

Actuellement ouvert les vendredis matin de 8H30 à 11H30, les Saint Christolens ont sollicité une ouverture les samedis matin.

Après consultations et échanges de propositions avec les responsables de services et représentants du personnel, la solution retenue permettra un fonctionnement du dépôt vert sur deux créneaux par semaine :

- Le jeudi matin de 08H30 à 11H30, toute l'année.
- Le samedi matin de 8H30 à 11H30, du 1^{er} mars au 31 octobre de chaque année.
- Le dépôt vert reste fermé en Août.

La mission d'agent d'accueil du dépôt vert sera assurée par les agents du service environnement.

Cette nouvelle disposition a également été examinée lors du Comité technique du 10 février 2021 et en Commission des Ressources Humaines le 18 février 2021.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

Le Conseil Municipal DECLARE, à l'unanimité, que le nouveau mode de fonctionnement du dépôt vert communal décrit ci-dessus, débutera le 1^{er} mars 2021 et fera l'objet d'un bilan à la fin du mois d'octobre 2021.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Pétition en faveur des employés de l'entreprise Crouzet à Alès.
- ✓ Question sur la création de postes au services Voirie et Médiathèque.
- ✓ Report de la Pyramide du Rire à une date ultérieure.
- ✓ Prochain Conseil Municipal : le Jeudi 25/03/2021
- ✓ Les Jardins d'Aristée.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22H00
